

CET ÉCRAN A ÉTÉ
PARTAGÉ À PARTIR
DE LA PRESSE+



Édition du 11 avril 2015, section
MAISON, écran 14

PORTES OUVERTES EN HARMONIE AVEC LA NATURE À LA PRAIRIE

ART À LOUER

Une erreur s'est glissée dans le reportage sur l'art à louer, publié le 21 mars. Le coût de l'adhésion à l'Artothèque est bien de 26,25 \$ annuellement (et non mensuellement). Nos excuses.

EN HARMONIE AVEC LA NATURE À LA PRAIRIE

Symbiocité La Prairie Sortie 62 de l'autoroute 30,
intersection de la 104 à La Prairie

DANIELLE BONNEAU

LA PRESSE

EN TOUT Environ 1400 habitations de divers types construites en quatre phases au cœur d'un immense terrain adjacent au Parc de conservation du marais. Sept types d'habitations sont offerts : des immeubles en copropriété avec ascenseur, des immeubles de quatre, sept ou huit condos, des maisons en rangée, des maisons jumelées et des maisons détachées.

Sept constructeurs réaliseront un ou deux types d'habitations. Ce sont :

- Développements Montarville (immeubles en copropriété avec ascenseur)
- Les Habitations Deschênes et Pépin (immeubles de huit condos et maisons en rangée)
- Construction Dulor (immeubles de sept condos)
- William Alliance (immeubles de quatre condos)
- Immobilier Pilon (maisons jumelées)
- Habitations Pilon (maisons détachées)
- Le Groupe Beaumont Élite II (maisons détachées)

Dans la première phase, il y aura :

-214 condos dans 12 immeubles avec ascenseurs et garages

intérieurs, et 3 piscines extérieures chauffées. Les édifices compteront 16, 18 ou 24 appartements, selon le cas.

-10 immeubles de 8 condos (80 appartements)

-15 immeubles de 7 condos (105 appartements)

-25 immeubles de 4 condos (100 appartements)

-149 maisons en rangée

-44 maisons jumelées

-104 maisons détachées

APERÇU La rainette faux-grillon a été au cœur de nombreuses discussions tout au long de la planification du projet. Résultat : après des années de négociations avec la Ville de La Prairie et avec l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le promoteur Quintcap a pu aller de l'avant. Le quartier prend forme en bordure d'un parc de conservation et d'interprétation de la nature, qui s'étendra sur 87,7 hectares (ce qui représente environ 40 % du terrain). Sur 10 % du terrain seront aménagés un parc linéaire avec des pistes cyclables reliées au réseau existant, une piste de ski de fond et des voies piétonnières.

« La rivière a été détournée et améliorée avec toutes sortes de techniques élaborées pour aider les poissons et les grenouilles et améliorer leur habitat naturel », précise Ted Quint, à la tête du groupe d'investisseurs derrière le projet.

Très actif à La Prairie et ailleurs sur la Rive-Sud depuis une quarantaine d'années, il entame la dernière phase de sa carrière. Son rôle de promoteur a beaucoup changé au cours des dernières années, indique-t-il. « On fait beaucoup plus que vendre des parcelles de terrain, souligne-t-il. À Symbiocité La Prairie, on a mis en place, à nos propres frais, les services municipaux comme l'aqueduc, les égouts et les rues. Cela représente un investissement de 13 millions, pour la première phase. Nous travaillons aussi activement avec la Ville de La Prairie, en fonction de ses priorités, et sommes beaucoup plus sensibles au type de milieu de vie qu'elle cherche à créer. »

De son côté, la Ville de La Prairie « est très heureuse d'accueillir le projet résidentiel Symbiocité sur son territoire, souligne le maire Donat Serres. Ce projet unique, très attendu de la population, est intégré à l'environnement ».

POUR QUI ? Des clientèles de tous les âges, avec ou sans enfants, qui ont grandi ou ont élevé leur famille dans les environs et désirent continuer d'y habiter. Des professionnels de la Rive-Sud, qui travaillent à Montréal et veulent s'en rapprocher, de même que des amoureux de la nature et du plein air sont aussi courtisés.

COMBIEN (TAXES EN SUS)

– Dans les immeubles en copropriété avec ascenseur, de 600 pi² à 1114 pi², à partir de 129 000 \$. Charges mensuelles de copropriété : environ 16 cents le pied carré.

– Dans les immeubles de 8 condos, de 845 pi² à 1684 pi², à

partir de 166 285 \$. Charges mensuelles de copropriété : entre 10 et 11 cents le pied carré.

– Dans les immeubles de 7 condos, environ 1150 pi², à partir de 199 900 \$.

– Dans les immeubles de 4 condos, un logement au rez-de-chaussée de 1231 pi² et un à l'étage de 1517 pi², à partir de 315 000 \$. Charges mensuelles de copropriété : environ 11 cents le pied carré.

– Maisons en rangée, 1270 pi² (terrain de 2067 pi²), à partir de 255 643 \$.

– Maisons jumelées, 1340 pi² (terrain de 2359 pi²), à partir de 310 000 \$.

– Maisons détachées, 1540 pi² + garage ou 1600 pi² (terrains de 3875 pi² ou 4520 pi²), à partir de 398 000 \$ ou 420 000 \$, selon le constructeur.

CONSTRUCTION Elle a graduellement commencé. Le lancement officiel du projet aura lieu le vendredi 17 avril, en présence notamment du maire de La Prairie, Donat Serres. Des activités seront organisées samedi et dimanche, les 18 et 19 avril, à l'intention du public.

DANS LE VOISINAGE Le Marché des jardiniers, le Centre sportif de La Prairie, le Club de golf La Prairie et un accès rapide aux autoroutes 10 et 30 ainsi qu'aux routes 104 et 132. Les autobus, qui desservent le secteur Grand Boisé voisin, passeront aussi dans Symbiocité. Des commerces s'ajouteront dans une phase ultérieure à l'entrée du quartier. La construction

d'une école et d'une garderie est également prévue. Le Quartier DIX30 est à deux sorties de l'autoroute 30.

On aime Le désir de créer un véritable quartier où se côtoieront plusieurs générations, grâce à la diversité d'habitations construites. Les résidants pourront profiter en prime de sentiers en pleine nature et d'un réseau attrayant de pistes cyclables. Les fils et les câbles, par ailleurs, seront enfouis.

On aime moins Un tel milieu de vie a un prix. Les résidants devront payer une taxe de bassin, en plus des impôts fonciers... et des infrastructures (incluses dans le prix des habitations). La Ville de La Prairie a effectué un emprunt de 1,132 million pour réaliser des travaux d'aménagement (paysagement, aménagement de parcs, espaces verts, pistes cyclables, etc.). Le paiement de la taxe de bassin peut se faire en un seul versement ou s'échelonner sur une période de 15 ans.



E NEUF ON PARLE DE NOUS' INSTALLER **Presse+ est**
IL'APPLICATION **Consultez-le**
gratuitement en version interactive
dans l'application La Presse+.